

A portrait of a middle-aged man with thinning brown hair, smiling warmly at the camera. He is wearing a light brown suit jacket over a dark maroon shirt and a patterned tie. The background is a solid light blue.

Rapport annuel 2003

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario
Différents
visages,
différents rôles

Différents visages, différents rôles

Tous ensemble, nous faisons avancer l'éducation en Ontario.

Marie Josée Berger, Ottawa

**Membre de l'Ordre et doyenne de
faculté d'éducation**

Marie Josée Berger a été certifiée pour enseigner en 1975. Elle a enseigné pendant 22 ans les mathématiques, la littérature française et le français langue seconde. Depuis deux ans, elle est doyenne de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, où elle supervise la formation de quelque 1 000 nouveaux enseignants chaque année.

Page couverture :

Jean-Luc Bernard, Toronto

Membre de l'Ordre et directeur de l'éducation

Jean-Luc Bernard a été certifié pour enseigner en 1979. Il a enseigné aux niveaux élémentaire et secondaire et a été conseiller en orientation. Il est actuellement directeur de l'éducation du Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest, qui regroupe 36 écoles.

Différents visages, différents rôles

Tous ensemble, nous faisons avancer l'éducation en Ontario

- 2 Rapport de la présidente – Différents visages, différents rôles
- 4 Rapport du registrateur – La parole est à vous
- 6 Coup d'œil sur l'Ordre
- 8 Mandat
- 9 Conseil de l'Ordre
- 10 Engagement envers la qualité
- 14 Améliorer la profession grâce aux normes
- 18 Une formation à l'enseignement de qualité
- 22 Appel des décisions rendues par l'Ordre
- 24 Défendre l'intérêt du public
- 28 Situation financière de l'Ordre en 2003
- 31 Rapport des vérificateurs
- 36 Statistiques de 2003



Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

«Ce rapport annuel illustre les rôles que jouent nos membres dans le système d'éducation de l'Ontario et reconnaît leur contribution à la transformation de l'éducation.»

Marilyn A. Laframboise, présidente du conseil

Différents visages, différents rôles

Rapport de la présidente

Les membres de l'Ordre laissent leur empreinte non seulement sur la classe, mais aussi sur l'ensemble du système d'éducation de l'Ontario.

Les membres occupent des postes administratifs dans les écoles et les conseils scolaires. Ils travaillent dans les facultés d'éducation pour préparer les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants à faire leur entrée dans la profession. Ils œuvrent auprès des fédérations. Ils participent à la prise de décisions au sein du ministère de l'Éducation, mettent en œuvre des programmes et services à l'Ordre et organisent des activités éducatives dans les musées et d'autres établissements d'enseignement de la province.

Ces personnes ont un point commun : elles ont toutes commencé leur carrière en obtenant une carte de compétence.

Ce rapport annuel illustre quelques-uns des rôles que jouent nos membres dans le système d'éducation de l'Ontario et reconnaît leur contribution à la transformation de l'éducation.

En 2003, l'Ordre a continué son travail de sensibilisation aux normes d'exercice et de déontologie ainsi qu'au cadre de formation de la profession enseignante. Des milliers de membres ont participé, en français et en anglais, à des ateliers et des conférences, à la rédaction de cas, à des projets de recherche et à un symposium sur les normes.

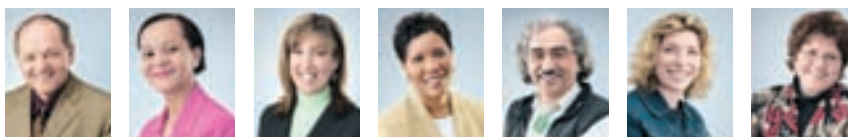
L'Ordre s'est notamment avéré une ressource importante pour le public et d'autres groupes qui lui ont adressé un nombre grandissant de demandes d'information sur des domaines d'expertise tels que la certification en enseignement, l'évaluation et la recon-

naissance des compétences acquises à l'étranger, et l'état des universités et des programmes de formation à l'enseignement partout dans le monde.

Conformément à la législation, nous avons assumé la responsabilité formelle d'agrée les programmes et cours offerts dans les facultés d'éducation et d'autres établissements de formation à l'enseignement, et nous avons organisé des activités de perfectionnement à l'intention des enseignantes et des enseignants chevronnés.

L'Ordre a élaboré un exposé de principe sur l'insertion et le mentorat visant à appuyer les nouveaux membres en créant un programme d'insertion de deux ans dans tous les conseils scolaires de la province. Ce document, *Grandir dans la profession*, a été remis au gouvernement provincial en décembre et présente le fruit d'une longue consultation avec les enseignantes et les enseignants, les administratrices et les administrateurs des conseils scolaires, les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et d'autres partenaires en éducation.

Pour parler profession a retenu les services d'une maison de recherche sur l'opinion publique, COMPAS, pour mener un tout premier sondage téléphonique auprès de 1 027 membres de l'Ordre choisis au hasard. Les résultats de cette enquête sur l'état de la profession enseignante en Ontario ont été publiés dans la revue de l'Ordre. Fort de toute une richesse d'informations découlant de ce sondage, l'Ordre peut mener des discussions éclairées avec ses partenaires en éducation et le gouvernement provincial, et lancer de nouvelles initiatives.



«Différents visages, différents rôles»

Portraits de membres

de gauche à droite :

en couverture : Jean-Luc Bernard
en contreplat : Marie Josée Berger

p. 11 : Claudette Landry

p. 15 : Bernice Blackman

p. 19 : David Anderson

p. 25 : Judith Paradis

p. 29 : Mireille Coulombe

De nombreuses enseignantes et de nombreux enseignants formés à l'étranger qui habitent maintenant en Ontario ne peuvent toujours pas enseigner. En 2003, l'Ordre s'est joint à Skills for Change, à la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et au programme Compétences mondiales de LASI pour élaborer une proposition visant à doter les enseignantes et les enseignants formés à l'étranger des outils dont ils ont besoin pour exercer leur profession dans la province. La proposition a été présentée à la ministre de la Formation et des Collèges et Universités aux fins de financement aux termes du Programme d'accès aux professions et métiers.

En 2003, l'Ordre a subi un changement important sur le plan de la direction puisque le registraire, Joe Atkinson, a pris sa retraite pour des raisons de santé.

Pour souligner la carrière exceptionnelle de Joe Atkinson en tant qu'éducateur, l'Ordre a créé une nouvelle fondation charitable afin de récompenser l'excellence en formation à l'enseignement. La fondation a tout d'abord établi un plan de financement pour la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson qui octroie tous les ans 2 000 \$ à une étudiante ou à un étudiant inscrit dans une faculté d'éducation de l'Ontario.

C'est Claire Button, étudiante à l'Université Queen's, qui a été la première lauréate de la Bourse Joseph W. Atkinson. Claire a reçu de nombreux prix d'excellence et son rendement scolaire exceptionnel ainsi que ses autres expériences font d'elle une future enseignante de haut calibre.

W. Douglas Wilson a été nommé registraire et chef de la direction de l'Ordre le 31 mars 2003. M. Wilson s'est joint à l'Ordre en 1999 où il occupait le poste de registraire adjoint depuis 2000. Polyvalent, il a été enseignant, directeur adjoint, directeur d'école, surintendant de l'éducation et coauteur de manuels d'histoire canadienne.

Pendant l'année, l'Ordre a continué d'administrer le Programme de perfectionnement professionnel (PPP), s'efforçant de maximiser les ressources disponibles pour répondre à l'accroissement des effectifs et appuyer le programme. Quand, en décembre, le gouvernement provincial a annoncé l'abrogation du PPP, l'Ordre a procédé à une réduction et à une réaffectation du personnel. Pour sa part, le comité du perfectionnement professionnel a cessé d'étudier les nouvelles demandes de fournisseuses et de fournisseurs.

L'abrogation du PPP met donc fin à une initiative qui a toujours suscité des réactions très partagées de la part de nos membres. L'Ordre en a profité pour revoir son mandat de «prévoir la formation continue des membres» sous un jour nouveau afin de trouver des possibilités de formation pertinentes de qualité.

Marilyn A. Laframboise, présidente du conseil

«Nos membres se sont dits très motivés. Ils tiennent aux programmes de mentorat et souhaitent continuer d'inspirer les jeunes malgré les conflits qui règnent dans le système d'éducation. Ils ont cependant souligné que les ressources sont insuffisantes.»

W. Douglas Wilson, registrateur et chef de la direction

La parole est à vous

Rapport du registrateur

Le milieu de l'éducation en Ontario a beaucoup changé en 2003; ces changements pourraient ouvrir la voie à un meilleur dialogue et à une plus grande collaboration au sein du système d'éducation, et s'avérer très intéressants pour les membres de l'Ordre.

Pendant l'année, l'Ordre a donné le coup d'envoi à de nombreuses initiatives pour stimuler la communication de sorte que les membres puissent se faire entendre sur les questions professionnelles qui les préoccupent le plus. L'Ordre a d'ailleurs réussi à transmettre les propos tenus par ses membres au public et au ministre de l'Éducation.

L'enquête quinquennale sur la transition à l'enseignement s'est poursuivie en 2003. Cette enquête s'intéresse aux premières expériences en enseignement des diplômés de 2001 et 2002. Les réponses recueillies en 2003 révèlent que les nouveaux enseignants ne reçoivent pas l'appui dont ils ont besoin pour bien entamer leur carrière et que certains d'entre eux songent même à quitter la profession. L'Ordre a également interrogé plus de 1 000 membres, par le biais d'un sondage d'opinion, pour savoir ce qu'ils pensent de leur rôle d'enseignants et de leaders en éducation, et de la profession en général.

Nos membres se sont dits très motivés. Ils tiennent aux programmes de mentorat et souhaitent continuer d'inspirer les jeunes malgré les conflits qui règnent dans le système d'éducation. Ils ont cependant souligné que les ressources sont insuffisantes. L'enquête a confirmé la valeur des membres de l'Ordre en tant que professionnels et a mis en lumière

l'idéalisme et l'altruisme qui motivent souvent ce choix de carrière.

Les renseignements recueillis dans le cadre de ces deux enquêtes ont alimenté la politique de l'Ordre sur l'insertion et le mentorat qui recommande au gouvernement provincial de mieux appuyer les nouveaux enseignants. La politique propose l'instauration d'un programme d'insertion de deux ans dans tous les conseils scolaires. Les enseignants chevronnés y jouent un rôle déterminant.

Notre site web a continué d'attirer à la fois les membres et le public en 2003. Le tableau public, qui permet de vérifier les qualifications et le statut des membres à l'Ordre, est la section la plus fréquentée de notre site web. Les employeurs, nos membres et le public s'en disent d'ailleurs très satisfaits.

En 2003, les membres ont été de plus en plus nombreux à communiquer avec l'Ordre par le biais du site web. À la fin de décembre 2003, près de 55 000 membres s'étaient inscrits dans la section qui leur est réservée et 72 % d'entre eux étaient abonnés au bulletin électronique *Des nouvelles de l'Ordre*.

L'Ordre a communiqué davantage par courriel avec les membres ayant transmis leur adresse électronique. Un nombre grandissant de membres peut maintenant recevoir la confirmation automatique que des qualifications ont été ajoutées à leur dossier.

Nous avons continué de collaborer avec le ministère de l'Éducation, les fédérations d'enseignants et d'autres partenaires en éducation pour résorber la pénurie d'enseignants, avec un certain succès d'ailleurs. En

Nombre total de membres en 2003

188 671

Augmentation du nombre des membres depuis 1997

↑14 %

2003, l'Ordre a reçu 7 465 demandes d'inscription, ce qui représente une hausse d'environ 10 % par rapport à 2002.

Les efforts pour assurer la gestion efficace des activités de l'Ordre se sont poursuivis, comme en témoignent les états financiers qui présentent un excédent. L'abrogation du Programme de perfectionnement professionnel, annoncé à la fin de l'année, permettra au conseil de modifier son plan de cotisation triennal et de réviser à la baisse la cotisation prévue pour 2005-2007.

Des élections ont eu lieu en 2003 pour combler 17 sièges au sein du conseil. Pour la première fois, l'Ordre a organisé un scrutin électronique plutôt que postal, lui permettant de réaliser des économies importantes. Le conseil compte donc quelques nouveaux membres.

Don Cattani de Thunder Bay a été élu pour représenter le nord-ouest de l'Ontario, Paul Brazeau de North Bay, le nord-est de la province, Gordon Hough de Brockville, le sud-est et Suzanne De Froy de Windsor, le sud-ouest.

Hilda Watkins de Windsor a été élue et représentera les conseils publics de langue anglaise – élémentaire et Ted Coulson de Hamilton, des conseils publics de langue anglaise – secondaire. Pour sa part, Rosemary Fontaine de Toronto a été élue par acclamation pour représenter les conseils catholiques de langue anglaise – élémentaire. Enfin, Richard Victor de Dryden a été élu pour représenter les directeurs d'école et les directeurs adjoints; et Jennifer Pitt de Toronto, les écoles privées.

Anne Vinet-Roy de Timmins s'est jointe aux autres membres du conseil le 20 novembre 2003 à la suite de la démission de la membre représentant les conseils catholiques de langue française – secondaire.



W. Douglas Wilson, registrateur et chef de la direction

«L'une des difficultés est que ceux et celles qui enseignent bien donnent l'impression de le faire sans effort. Leur classe est bien organisée, les élèves se comportent bien et l'enseignant donne son cours sans se laisser distraire. On ne voit pas les heures incalculables consacrées à préparer les leçons, à rassembler les fournitures, à trouver les bonnes méthodes.»

W. Douglas Wilson, registrateur et chef de la direction

Coup d'œil sur l'Ordre

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Notre mandat

Créé en 1997, l'Ordre est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante. Son mandat est au cœur de ce qui constitue une éducation de qualité qui fait appel à un personnel enseignant qualifié et responsable tenu de respecter des normes d'exercice claires. L'Ordre s'occupe d'élaborer les normes d'exercice et de conduite, de délivrer, suspendre ou annuler les cartes de compétence, d'agréer les programmes et cours de formation à l'enseignement et de prévoir la formation continue des membres, de recevoir les plaintes déposées contre eux et de faire enquête sur ces plaintes.

L'Ordre doit aussi communiquer avec le public au nom de ses membres, responsabilité dont il s'acquitte principalement par le biais de son site www.oct.ca et de son rapport annuel.

Dans l'intérêt du public

L'Ordre est redevable au public d'abord et avant tout. S'il est vrai que l'Ordre permet à la profession enseignante de s'autoréglementer, il reste que ses politiques et initiatives n'ont pas pour but de faire avancer la cause des enseignants, mais plutôt de faire en sorte que le système d'éducation public soit sans cesse amélioré et de favoriser l'excellence en enseignement dans la province.

L'Ordre doit s'acquitter de ses tâches de façon responsable, en tenant toujours compte de l'intérêt public, comme en témoignent les normes d'exercice et de déontologie. Grâce au site web de l'Ordre, le public a accès au tableau des membres où il peut prendre connaissance de leurs qualifications. Il peut notamment assister aux audiences disciplinaires et lire dans la revue de l'Ordre et le site web un sommaire de chaque audience ainsi que la décision prise.

Notre gestion

L'Ordre est dirigé par un conseil de 31 membres dont 17 sont membres de l'Ordre élus par leurs collègues. Les membres élus le sont pour trois ans. Ils représentent l'ensemble des conseils catholiques et publics de langue française et anglaise ainsi que les paliers élémentaire et secondaire de la province. Au total, 14 membres du conseil sont nommés par le gouvernement provincial pendant au plus trois ans. Or, comme certains membres nommés sont d'anciens enseignants ou administrateurs, environ les deux tiers du conseil sont aussi membres de l'Ordre.

Le conseil se réunit quatre fois l'an pour élaborer et approuver diverses politiques. Entre-temps, c'est le comité exécutif composé de la présidente et du vice-président du conseil, des présidentes et présidents des comités statutaires et au moins deux membres nommés qui agissent au nom du conseil.



Lors d'un sondage mené auprès des enseignants sur la profession, nos membres nous ont dit qu'ils restaient motivés à faire du mentorat et désireux d'inspirer les jeunes, malgré les défis qu'ils doivent relever de nos jours.



L'Ordre compte sur l'engagement et la contribution de ses membres et de ses partenaires en éducation pour faire avancer la profession enseignante.



La majorité des membres de l'Ordre sont des enseignants, mais les directeurs d'école, les directeurs adjoints, les agents de supervision et les directeurs de l'éducation sont aussi des enseignants certifiés dont la carrière a commencé dans une classe.

Nos membres

La plupart des membres de l'Ordre sont des enseignants. Les directeurs adjoints, directeurs d'école, agents de supervision et directeurs de l'éducation doivent aussi détenir une carte de compétence pour occuper leur poste. Par conséquent, ils sont aussi membres de l'Ordre.

Nos membres travaillent dans des facultés d'éducation, au ministère de l'Éducation, dans les fédérations d'enseignants, à l'Ordre, dans les écoles privées et dans d'autres établissements d'enseignement. Certains travaillent ailleurs au Canada et dans le monde.

En 2003, l'Ordre comptait 188 671 membres et plus de 1 660 d'entre eux travaillaient à l'extérieur de l'Ontario.

Nos services

L'Ordre met à la disposition de ses membres et du public une gamme impressionnante de ressources dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation.

Les informations sont fournies dans notre site web, notre revue trimestrielle *Pour parler profession* et notre bibliothèque Margaret-Wilson. Le tableau public disponible en ligne présente la liste des membres de l'Ordre, leurs qualifications et leur statut à l'Ordre.

Les demandes de renseignements émanant de personnes et de groupes qui ne sont pas membres de l'Ordre continuent de croître chaque année. Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales, des groupes de pression et d'autres provinces au Canada se tournent vers l'Ordre pour en savoir davantage sur la certification des enseignants, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger, et l'état des universités et des programmes de formation à l'enseignement partout dans le monde.

Nos partenaires

La force du système d'éducation de l'Ontario s'explique par la richesse et l'ampleur des connaissances et des expériences des personnes et des groupes qui travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les parents, les conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec les enseignants et les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignants et les associations professionnelles pour recenser les problèmes qui existent et les résoudre.

Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, l'Ordre tient à consulter ses partenaires en éducation afin de mieux traiter les dossiers qui intéressent la profession enseignante.

«Le partenariat est la pierre angulaire du progrès.
Un partenariat efficace requiert une volonté de travailler
ensemble pour le mieux-être de la collectivité, une
écoute attentive et respectueuse des divers points de
vue et une bonne collaboration pour mener à terme les
meilleures idées, quelle que soit leur provenance.»

Marilyn A. Laframboise, présidente du conseil

Mandat

de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres.
- Élaborer, établir et maintenir les critères d'inscription à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de perfectionnement professionnel offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur le certificat d'inscription et la carte de compétence.
- Prévoir la formation continue des membres, notamment le perfectionnement professionnel nécessaire pour conserver le certificat d'inscription et la carte de compétence.
- Établir et faire respecter les normes d'exercice et de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre les membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de cartes de compétence autres que le certificat nécessaire pour s'inscrire à l'Ordre, notamment la carte de compétence d'agente ou d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres cartes.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions prescrites par les règlements.



Présidente du conseil

Marilyn A. Laframboise
Membre élue



Registreur et chef de la direction

W. Douglas Wilson

Conseil de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Membres élus

Tous les membres élus du conseil sont membres de l'Ordre.



Membres élus

(de gauche à droite)

1^{er} rang :

Nancy Hutcheson (vice-présidente), Bernard J. Adam, Paul Brazeau, Don Cattani, Ted Coulson, Suzanne De Froy, Rosemary Fontaine

2^e rang :

Gordon Hough, Harry Mulvale, Iain Munro, Janet Ouellette, Elizabeth Papadopoulos, Jennifer Pitt, Richard Victor

3^e rang :

Anne Vinet-Roy, Hilda Watkins

Membres nommés par la ministre de l'Éducation

*Membres du conseil nommés qui sont également membres de l'Ordre.



Membres nommés

(de gauche à droite)

1^{er} rang :

Jackie Breithaupt*, Ernie Checkeris, Janet Cornwall, Patrick J. Daly, Pauline Demers*, Normand W. Fortin, Martin Kings*

2^e rang :

Diane Leblovic*, Elayne McDermid*, Karen M. Mitchell, Larry Mongeon, Patrick Slack*, David Somer, Lila Mae (Lou) Watson*

En 2003, les membres du comité exécutif comptaient ensemble plus de 200 ans d'expérience comme enseignants, administrateurs d'école ou de conseil, et nombre d'années représentant des enseignants au sein des fédérations et le public au sein de conseils scolaires.

Engagement envers la qualité

Comité exécutif, comité de rédaction et comité des élections

À l'instar de leurs collègues au sein de la profession enseignante, les membres du comité exécutif, lequel agit au nom du conseil entre les réunions triennales de celui-ci, possèdent une expérience riche et vaste.

Le comité exécutif est composé de la présidente et de la vice-présidente du conseil, du registrateur et des présidentes et présidents des autres comités statutaires. Au moins deux membres du comité exécutif doivent être nommés au conseil.

En 2003, les membres du comité exécutif compaient ensemble plus de 200 ans d'expérience comme enseignants, administrateurs d'école ou de conseil, et nombre d'années représentant des enseignants au sein des fédérations et le public au sein de conseils scolaires.

Les membres ont mis leur expérience à contribution pour traiter les nombreux dossiers sur lesquels l'Ordre s'est penché pendant l'année.

L'Ordre a continué de rencontrer des représentants du ministère de l'Éducation pour poursuivre la modification du règlement sur les qualifications requises pour enseigner. En 2003, les discussions ont surtout porté sur la mise en œuvre du test d'entrée à la profession enseignante et la définition d'un programme de formation de façon à ce que le règlement reflète la nouvelle responsabilité de l'Ordre qui consiste à agréer les programmes de formation à l'enseignement.

On a aussi abordé la question des permissions intérimaires que le Ministère délivre aux écoles pour leur permettre d'embaucher du personnel non qualifié. L'Ordre a demandé que la responsabilité d'émettre ces permissions lui soit transférée afin de pouvoir

veiller à ce que le personnel non qualifié soit soumis aux mêmes normes d'exercice et de conduite que les membres de l'Ordre.

Un certain nombre d'enseignants détenant une carte de compétence temporaire n'ont pas passé le test d'entrée à la profession dans l'année suivant la date de délivrance de leur carte de compétence, et l'Ordre a dû l'annuler. Or, comme le gouvernement n'avait pas encore approuvé le règlement stipulant que les détenteurs de cartes de compétence temporaires devaient réussir le test avant de pouvoir faire une nouvelle demande, l'Ordre a décidé de permettre aux membres dont la carte avait été annulée de se réinscrire immédiatement et de bénéficier d'une année de plus pour réussir le test d'entrée à la profession.

La Fondation de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a été établie en 2003 pour reconnaître et récompenser l'excellence dans la formation à l'enseignement. Elle entend appuyer la croissance professionnelle des enseignants chevronnés et la formation des étudiants qui se destinent à l'enseignement.

La Fondation a créé la bourse Joseph W. Atkinson d'excellence en formation à l'enseignement. Cette bourse annuelle octroie la somme de 2 000 \$. Elle a été décernée, en 2003, à Claire Button, étudiante en éducation de l'Université Queen's.

Les bourses seront financées grâce à des dons faits par des particuliers à la Fondation.

Les efforts de l'Ordre pour assurer l'administration efficace de ses activités a donné d'excellents résultats, comme en témoignent les états financiers qui révèlent un excédent important. L'abrogation du Programme

Différents visages, différents rôles

Tous ensemble, nous faisons avancer l'éducation en Ontario.

Claudette Landry, Toronto

Membre de l'Ordre et administratrice de programmes

Claudette Landry a été certifiée pour enseigner en 1981. Elle a enseigné à la plupart des niveaux, soit du jardin d'enfants à la 8^e année, a été conseillère en orientation et consultante en programmes d'études pour les cycles primaire et moyen. À l'heure actuelle, elle occupe le poste d'administratrice de programmes à la Division des questions professionnelles de l'Ordre. Claudette possède une vaste expérience en développement organisationnel, création de groupes de collaboration et soutien, formation Tribes et communication non verbale.

«La tâche de choisir des articles stimulants et utiles qui plairont à tous les membres de l'Ordre, qu'ils soient enseignants ou administrateurs, n'est pas de tout repos.»

Marilyn A. Laframboise, présidente du comité de rédaction

de perfectionnement professionnel, annoncé à la fin de l'année, permettra au conseil de modifier son programme triennal de cotisation pour réviser à la baisse la cotisation prévue pour 2005-2007.

Élections

En 2003 le comité des élections a supervisé le troisième scrutin de l'Ordre depuis sa création en 1997.

Le comité des élections est un comité spécial du conseil qui examine la réglementation et les règlements administratifs régissant les élections au conseil et propose des changements au besoin.

Le conseil est composé de 31 membres : 17 élus par les membres de l'Ordre représentent six régions géographiques et sept systèmes scolaires de langue française, de langue anglaise, catholiques, publics, élémentaires et secondaires; 14 nommés par le ministère de l'Éducation; et quatre représentent les directeurs d'école, directeurs adjoints, agents de supervision, facultés d'éducation et écoles privées.

En 2003, pour la première fois, les élections se sont déroulées entièrement en ligne dans le site web de l'Ordre.

Avant le scrutin, le comité des élections s'est réuni pour approuver les nouvelles procédures électorales du vote en ligne.

Le vote en ligne a permis à l'Ordre de réaliser une économie appréciable.

Les membres pouvaient voter du 3 mars au 14 avril, 24 heures sur 24. Les membres dotés d'un profil et d'un mot de passe pouvaient se procurer un bulletin de vote dans la section du site qui leur est réservée. Au total, 40 000 membres ont établi un profil durant les élections.

La firme comptable Deloitte & Touche, qui a vérifié le compte final, a rapporté que 8 233 membres avaient exercé leur droit de vote.

L'Ordre continue d'améliorer son processus électoral afin de répondre aux inquiétudes soulevées durant les élections de 2003, d'élargir encore l'accès au vote et d'encourager les membres à voter.

«Le comité s'inquiète du fait que 4,39 % seulement de membres ont voté aux élections de 2003 et essaie de trouver des moyens de répondre aux inquiétudes et d'encourager la participation à l'avenir», dit Gord Hough, qui a tout d'abord été élu aux élections du conseil avant de devenir président du comité des élections.

Comité de rédaction

La revue *Pour parler profession* est l'une des meilleures ressources dont dispose l'Ordre pour communiquer avec ses membres.

Le comité de rédaction supervise la publication de la revue, élabore les politiques éditoriales et publicitaires de la revue et se rencontre régulièrement pour examiner les textes présentés en vue des numéros à venir.

«La tâche de choisir des articles stimulants et utiles qui plairont à tous les membres de l'Ordre, qu'ils soient enseignants ou administrateurs, n'est pas de tout repos», explique la présidente du conseil, Marilyn Laframboise, qui préside également le comité de rédaction.

En 2003, l'Ordre a ajouté un moteur de recherche à son site web qui permet aux visiteurs de consulter la revue dont la version intégrale est disponible en ligne.

L'Ordre est tenu par la loi de tenir ses membres au courant des questions qui intéressent la profession. La

revue lui permet notamment de présenter les nouveautés en matière de recherche et de ressources, les initiatives de certains membres de la profession et d'autres renseignements sur l'éducation en général.

Bien que l'Ordre affiche beaucoup d'information dans son site web et envoie périodiquement un bulletin électronique à ses membres, la revue est certes le meilleur moyen de tenir les membres au courant des événements à venir et de l'issue de certaines activités comme les élections au conseil et les changements législatifs apportés aux exigences en matière d'enseignement.

Pour parler profession, dont le tirage atteint plus de 275 000 exemplaires, est une revue de grande qualité. Elle permet de réaliser un revenu publicitaire très intéressant qui finance une importante partie des coûts associés à sa production et à son envoi.

La revue s'est avérée une ressource très utile pour nos partenaires en éducation et les médias. Elle nous a notamment permis de sensibiliser davantage le public aux enjeux de l'enseignement.

Comité exécutif

Larry M. Capstick (président jusqu'à avril)
Marilyn A. Laframboise (présidente à partir de mai)
Nancy Hutcheson (vice-présidente à partir de mai)
Bernard J. Adam
Douglas E. Carter (jusqu'à avril)
Patrick J. Daly (à partir de mai)
Karl Dean (jusqu'à avril)
Margaret Dempsey (jusqu'à avril)
Diane Leblovic
Harry Mulvale
Janet Ouellette (à partir de mai)
Frances Thorne (jusqu'à avril)
Rick Victor (à partir de mai)
Lila Mae (Lou) Watson (à partir de mai)

Comité de rédaction

Marilyn A. Laframboise (présidente)
Bernard J. Adam
Karen M. Mitchell (jusqu'à avril)
Iain Munro
Patrick Slack (à partir de mai)
David Somer

Comité des élections

Douglas E. Carter (président, jusqu'à avril)
Gordon Hough (président, à partir de mai)
Patrick J. Daly (à partir d'avril)
Pauline Demers (à partir de mai)
Jerry De Quetteville (jusqu'à avril)
Normand W. Fortin (à partir de mai)
Audrey Hadfield (jusqu'à avril)
Martin Kings (jusqu'à avril)
Janet Ouellette (à partir de mai)
Elizabeth Papadopoulos (à partir de mai)

Les normes d'exercice et de déontologie définissent la profession enseignante ainsi que les valeurs et les responsabilités éthiques qui guident la profession.

Améliorer la profession grâce aux normes

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Les enseignants de l'Ontario adhèrent à des normes d'exercice. Ainsi, les parents et le public savent que les personnes qui enseignent à leurs enfants sont des professionnels engagés envers les élèves et leur apprentissage. Les normes d'exercice et de déontologie définissent la profession enseignante ainsi que les valeurs et les responsabilités éthiques qui guident la profession.

Le travail des membres de l'Ordre dans les écoles, les conseils scolaires et les programmes de formation professionnelle aux quatre coins de la province s'inspire des Normes d'exercice de la profession enseignante, des Normes de déontologie de la profession enseignante et du Cadre de formation de la profession enseignante. Ces documents constituent les fondements de la profession enseignante en Ontario.

Dans le but de faire respecter les normes d'exercice et de promouvoir la formation continue des membres de l'Ordre, le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a pour mandat de formuler des recommandations au conseil en ce qui a trait à l'élaboration des normes de formation initiale et de perfectionnement professionnel et d'un cadre de formation de la profession enseignante.

En 2003, l'Ordre a continué d'organiser des activités favorisant une meilleure assimilation des normes d'exercice et de déontologie et du cadre de formation de la profession enseignante. Des milliers de membres francophones et anglophones ont participé à différentes activités : séances, conférences, ateliers de rédaction de cas, élaboration d'une trousse d'information basée sur de la recherche, et symposium sur les normes.

Ateliers de rédaction de cas

Les membres de l'Ordre ont pris part à des ateliers de rédaction et d'étude de cas. Ce processus éducatif et pédagogique visait à rapprocher davantage l'exercice de la profession aux normes. Les activités ont permis aux membres de réfléchir aux connaissances essentielles et d'utiliser les normes d'exercice de la profession pour favoriser l'apprentissage des élèves.

L'Ordre a organisé de nombreux ateliers de rédaction de cas en français et en anglais auxquels ont pris part des étudiants en éducation, des enseignants, des directeurs d'école, des agents de supervision et des directeurs de l'éducation. L'Ordre a également organisé des séances de perfectionnement destinées aux représentants de conseils scolaires pour les aider à utiliser eux-mêmes l'étude de cas afin de mieux comprendre les normes et l'aspect éthique de l'enseignement et du leadership en éducation.

Des enseignants du programme de formation à l'enseignement de l'Université York ont participé à l'un des ateliers de rédaction de cas sur les normes, après quoi ils ont animé une séance de formation professionnelle sur l'utilisation des études de cas pour une centaine de membres de l'Ordre qui donnent des cours menant à une qualification additionnelle. Des membres des facultés d'éducation de nombreux autres établissements offrant des programmes de formation à l'enseignement ont également pris part aux séances et aux ateliers de rédaction de cas.

L'Ordre a eu recours à des sondages et à des groupes de discussion pour documenter l'influence de ce genre d'ateliers sur l'exercice de la profession et le

A close-up portrait of Bernice Blackman, a Black woman with short, dark, curly hair. She is smiling warmly at the camera, showing her teeth. She is wearing a light-colored, possibly yellow or cream, blazer over a white top. She has small, gold-colored hoop earrings. The background is a solid, light blue-grey color.

Différents visages, différents rôles

Tous ensemble, nous faisons avancer l'éducation en Ontario.

Bernice Blackman, Toronto

Membre de l'Ordre et surintendante

Bernice Blackman a été certifiée pour enseigner en 1981. Au cours de sa carrière, elle a enseigné à tous les niveaux. Aujourd'hui surintendante de l'éducation du Conseil scolaire de district de Toronto, elle est chargée d'un groupe de 24 écoles élémentaires et secondaires. Son travail est axé sur le rendement des élèves et l'amélioration du milieu scolaire, l'affectation des ressources, les profils scolaires, l'engagement des parents et la responsabilisation des directeurs d'école et du personnel.

Les éducateurs nous ont dit que les ateliers contribuaient à la connaissance de la profession, à l'exercice de la profession et au leadership.

leadership. Les éducateurs nous ont dit que les ateliers contribuaient à la connaissance de la profession, à l'exercice de la profession et au leadership. De plus, ils leur ont donné l'occasion d'illustrer l'évolution de la profession en Ontario.

L'une des stratégies clés de l'Ordre concernant la révision régulière et l'intégration des normes est la compilation d'un recueil intitulé *L'étude de cas au service d'une culture de recherche collective*, dont la rédaction a été achevée en 2003. Les membres de l'Ordre ont rédigé des cas qui ont servi de fondement à l'élaboration de programmes de formation à l'enseignement et de développement du leadership. Le recueil renferme des commentaires rédigés par des spécialistes en éducation de réputation provinciale, nationale et internationale. Les membres de l'Ordre sont en train d'examiner d'autres études qui leur ont été soumises.

Perfectionnement professionnel

L'Ordre a continué de réviser les lignes directrices des cours et programmes menant à une qualification additionnelle. Les membres de l'Ordre suivent ces cours pour parfaire leurs connaissances dans des domaines particuliers. Les qualifications qu'ils obtiennent sont inscrites sur leur carte de compétence.

Il existe plus de 200 cours menant à une qualification additionnelle. Le processus de révision des lignes directrices permet à l'Ordre de s'assurer que tous les aspects de ces cours et programmes de perfectionnement professionnel s'appuient sur les Normes d'exercice de la profession enseignante, les Normes de

déontologie de la profession enseignante et le Cadre de formation de la profession enseignante.

Par ailleurs, plus de 50 nouvelles lignes directrices ont été élaborées, en français et en anglais, à la suite de consultations auprès des membres, des partenaires en éducation et du public.

Symposium sur les normes

En novembre, l'Ordre a tenu un symposium sur les normes auquel ont participé environ 200 personnes venant des quatre coins de la province, dont des représentants de 44 conseils scolaires de langue anglaise, neuf conseils scolaires de langue française, deux écoles privées et 11 facultés d'éducation. Le but de ce symposium était de favoriser une meilleure compréhension des normes et de les intégrer davantage dans la formation à l'enseignement.

«Nous avons organisé le symposium pour répondre aux besoins et recommandations exprimés par nos membres, explique Diane Leblovic, présidente du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation. Nos membres nous avaient demandé de tenir un forum provincial qui leur permettrait de se pencher, en compagnie de leurs collègues, sur l'exercice de leur profession.»

À l'occasion de ce symposium, l'Ordre a dévoilé une trousse d'information intitulée *Mise en pratique des normes par la recherche professionnelle*, qui a été conçue par des enseignants pour des enseignants. La trousse met en lumière la pratique réflexive et sert de catalyseur à la recherche professionnelle. Les membres peuvent la consulter dans le site web de l'Ordre.

Révision des normes

En 2003, l'Ordre a entrepris la révision des normes d'exercice et de déontologie pour s'assurer qu'elles continuent de refléter les valeurs et les idéaux de la profession.

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a approuvé un processus de révision en cinq étapes. La première portait sur l'élaboration et la mise à l'essai de plusieurs outils de recherche et processus en collaboration avec les membres de l'Ordre.

L'Ordre a préparé une série d'activités structurées de révision des normes – questionnaires, groupes de discussion, consultations, analyses de cas et présentations – visant à dégager un nouveau point de vue sur les normes et à en articuler les principaux éléments.

Présentation des normes à des délégations étrangères

Des groupes d'éducateurs de la Grande-Bretagne, de la Jordanie, du Vietnam, de l'Australie et des Pays-Bas ont rendu visite à l'Ordre et assisté à des présentations portant sur les normes d'exercice et de déontologie.

Partenariats de recherche

L'Ordre a pris part à plusieurs partenariats de recherche regroupant des conseils scolaires, des fournisseurs de formation à l'enseignement, le ministère de l'Éducation et le Catholic Principals' Council of Ontario, visant à incorporer les normes à l'exercice de la profession. Ce projet a mené à la création de groupes de recherche dans les domaines de l'insertion professionnelle, du perfectionnement professionnel et du développement du leadership.

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Diane Leblovic (présidente)
Nancy Hutcheson (vice-présidente jusqu'à avril)
Karen M. Mitchell (vice-présidente à partir d'octobre)
Ernie Checkeris
Karl Dean (jusqu'à avril)
Margaret Dempsey (jusqu'à avril)
Suzanne De Froy (à partir de mai)
Audrey Hadfield (jusqu'à avril)
Martin Kings (jusqu'à avril)
Harry Mulvale
Janet Ouellette (à partir de mai)
Jennifer Pitt (à partir de mai)
Lila Mae (Lou) Watson (à partir de mai)

«En procédant à une révision périodique des programmes de formation à l'enseignement, l'Ordre exerce une influence positive sur la profession par l'entremise des nouveaux enseignants et des enseignants chevronnés.»

Rick Victor, président du comité d'agrément

Une formation à l'enseignement de qualité

Comité d'agrément et comité du perfectionnement professionnel

La qualité de la formation à l'enseignement a une incidence directe sur l'efficacité des enseignants quand vient le temps de motiver les élèves à apprendre et à réaliser leur potentiel.

L'Ordre est chargé d'agréer tous les programmes et cours de formation à l'enseignement en Ontario. L'agrément est une forme de contrôle de la qualité qui vise l'amélioration constante des programmes de formation. Cette responsabilité s'applique tant aux programmes de formation initiale qu'aux cours menant à une qualification additionnelle que les membres de l'Ordre doivent suivre pour parfaire leurs connaissances et acquérir de nouvelles compétences.

Avant 2000, dans le cadre d'un projet pilote, l'Ordre a octroyé l'agrément initial aux programmes de formation à l'enseignement des dix facultés d'éducation ontariennes. Le Règlement 347/02, Agrément des programmes de formation des enseignants, adopté à la fin de 2002, a rendu l'Ordre officiellement responsable de l'agrément en établissant les critères auxquels les programmes de formation à l'enseignement doivent répondre.

«L'année 2003 a marqué l'entrée de l'Ordre dans l'arène de l'agrément, souligne Rick Victor, président du comité d'agrément. En procédant à une révision périodique des programmes de formation à l'enseignement, l'Ordre exerce une influence positive sur la profession par l'entremise des nouveaux enseignants et des enseignants chevronnés.»

Au cours du processus d'agrément, les sous-comités, composés de six membres, analysent le cadre conceptuel du programme, les volets théorique et pratique des cours, les ressources mises à la disposition des

étudiants, les méthodes d'évaluation, les activités de recherche ainsi que les qualifications et l'expérience des membres de la faculté.

De plus, les programmes doivent être compatibles avec les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, ainsi que les dernières recherches dans le domaine de la formation des enseignants. Ils doivent également intégrer la théorie et la pratique.

À partir du moment où le programme de formation à l'enseignement a reçu l'agrément initial, l'Ordre le revoit périodiquement.

Sous-comités d'agrément

L'agrément d'un programme de formation initiale à l'enseignement est effectué par un sous-comité composé d'un maximum de trois membres du conseil de l'Ordre, d'un membre de l'Ordre, d'un représentant de l'établissement d'enseignement qui fait l'objet de la demande d'agrément et d'une personne choisie parmi un groupe de spécialistes ou de gens qui possèdent de l'expérience en évaluation de programmes de formation à l'enseignement. Au moins un des membres du conseil de l'Ordre doit être nommé.

Si le programme prépare les étudiants à l'enseignement des études technologiques, d'une langue seconde autochtone ou d'un programme de formation à l'enseignement en langue autochtone, au moins un membre du sous-comité doit posséder de l'expérience dans le domaine étudié.

L'Ordre a conçu un atelier de formation intensive de trois jours destiné à préparer les membres des sous-

A portrait of David Anderson, a man with grey curly hair, a mustache, and glasses, smiling. He is wearing a white collared shirt, a dark jacket, and a green and yellow circular pendant on a green cord.

Différents visages, différents rôles

Tous ensemble, nous faisons avancer l'éducation en Ontario.

David Anderson, Toronto

Membre de l'Ordre, enseignant et étudiant

David Anderson a été certifié pour enseigner en 1978. Il a débuté sa carrière à Sandy Lake. À l'heure actuelle, il enseigne à temps partiel les mathématiques et les sciences en 5^e et 6^e année à l'école publique Rogers de Newmarket. Il étudie également pour obtenir un doctorat en études autochtones à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto.

L'Ordre a élargi l'éventail des fournisseurs de formation en Ontario pour inclure les conseils scolaires, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ses organismes membres et les associations de directeurs d'école.

comités d'agrément. En 2003, nous avons aussi rédigé un manuel et diverses publications, et élaboré des ateliers de formation approfondie pour aider les membres du sous-comité à s'acquitter de leur tâche.

Au début de 2003, l'Ordre a tenu des séances d'information dans des facultés d'éducation des quatre coins de la province pour expliquer les conditions auxquelles les programmes de formation à l'enseignement doivent répondre pour être agréés. D'autres séances ont été organisées pour la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses organismes membres, les conseils scolaires, les agents de supervision et les associations de directeurs d'école.

Programmes de formation à l'enseignement

L'Ordre a incité les facultés d'éducation à mettre sur pied de nouveaux programmes de formation innovateurs et adaptés aux besoins. Les établissements d'enseignement de l'Ontario ont inauguré des programmes à temps partiel, des programmes en français et un programme concentré sur les mathématiques et les sciences.

En 2003, l'Ordre a octroyé l'agrément initial à six nouveaux programmes, en l'occurrence ceux de l'Université Trent, de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario et de l'Université Laurentienne (programmes en langue anglaise), deux programmes de formation à l'enseignement à temps partiel offerts en français à l'Université d'Ottawa et à l'Université Laurentienne, ainsi qu'un programme à temps plein offert par le Collège universitaire Redeemer.

Qualifications additionnelles

En 2003, l'Ordre a examiné 511 cours menant à une qualification additionnelle, que les membres peuvent suivre à des fins de perfectionnement professionnel. Les cours menant à une qualification additionnelle sont énumérés dans le règlement qui décrit les qualifications requises pour enseigner et sont offerts par des établissements postsecondaires et d'autres fournisseurs. Ces cours incluent les programmes menant à la qualification de directeur d'école ou d'agent de supervision.

L'Ordre a élargi l'éventail des fournisseurs en Ontario pour inclure les conseils scolaires, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ses organismes membres et les associations de directeurs d'école.

Enseignement en langue autochtone

En 2003, à la demande de l'Ontario Association of Deans of Education (OADE), l'Ordre et le sous-comité de l'enseignement en langue autochtone de l'OADE ont convenu de présider un groupe de travail chargé de se pencher sur l'agrément des programmes de formation à l'enseignement pour les personnes autochtones.

Le but de ce groupe est de fixer des critères d'agrément appropriés sur le plan culturel, linguistique et éducatif pour les programmes de formation à l'enseignement en langue autochtone. Pour ce faire, l'Ordre doit s'assurer que les membres des sous-comités d'agrément chargés d'examiner ces programmes reçoivent une formation qui les sensibilise au contexte dans lequel ces programmes évoluent.

Comité d'agrément

Frances Thorne (présidente jusqu'à avril)
Rick Victor (président à partir de mai)
Jerry De Quetteville (vice-président jusqu'à avril)
Elayne McDermid (vice-présidente à partir de mai)
James Black (jusqu'à avril)
Paul Brazeau (à partir de mai)
Jackie Breithaupt (à partir de mai)
Sterling Campbell (jusqu'à avril)
Larry M. Capstick (jusqu'à avril)
Pauline Demers (à partir de mai)
Gordon Hough (à partir de mai)
Larry Mongeon (jusqu'à avril)
Iain Munro
Pierrette Nadeau (de mai à juillet)
Patrick Slack (à partir de mai)
David Somer (jusqu'à avril)
Anne Vinet-Roy (à partir de décembre)

Comité du perfectionnement professionnel

Elayne McDermid (présidente)
Bernard J. Adam (vice-président jusqu'à avril)
Audrey Hadfield (membre individuelle et vice-présidente à partir de septembre)
Martha Barrett (membre individuelle)
Patrick J. Daly (jusqu'à avril)
Suzanne De Froy (à partir de mai)
Bridget Harrison (nommée par la ministre)
Debi Homuth (membre individuelle jusqu'à avril)
Robert J. Kennedy (nommé par la ministre)
Martin Kings (à partir de mai)
Lynn Ziraldo (nommée par la ministre)

Programme de perfectionnement professionnel

Le perfectionnement professionnel joue un rôle clé dans l'exercice de la profession, puisque les enseignants cherchent à parfaire leurs connaissances et à donner l'exemple à leurs élèves en leur montrant que l'apprentissage est l'œuvre d'une vie.

En décembre 2003, le gouvernement provincial a annoncé son intention d'adopter une loi visant à abroger le Programme de perfectionnement professionnel (PPP) dès la prochaine session de l'Assemblée législative.

Jusqu'à cette annonce, l'Ordre a continué d'administrer le PPP.

En 2003, le comité du perfectionnement professionnel a tenu des rencontres mensuelles pour approuver des cours et des fournisseurs dans le cadre du programme.

Le personnel de l'Ordre a organisé des ateliers en français et en anglais à l'intention des fournisseurs des quatre coins de la province. Ces ateliers portaient sur divers aspects du PPP, y compris comment rédiger une demande d'approbation de cours, la formation autogérée et les rapports sur la réussite aux cours. Des représentants de conseils scolaires, d'écoles privées, de facultés d'éducation, d'organismes gouvernementaux, d'associations professionnelles et de sociétés privées ont participé à ces ateliers.

Le personnel de l'Ordre a organisé des ateliers sur le PPP afin de répondre aux questions des enseignants sur les exigences du programme de cinq ans, la disponibilité des cours offerts par des fournisseurs approuvés et la formation autogérée.

À la demande des fournisseurs, l'Ordre a également orchestré des rencontres pour explorer des idées de cours, éclaircir les procédures et répondre aux questions. L'information concernant le PPP était mise à jour régulièrement et accessible aux membres dans le site web.

L'Ordre a également continué d'améliorer le Système de gestion de l'information sur les fournisseurs qui avait été lancé en 2002 afin d'automatiser la soumission des demandes d'approbation de cours et l'accès à l'information sur les cours, et d'appuyer le processus d'inscription.

Après que le gouvernement provincial a annoncé son intention d'abroger le PPP, l'Ordre a réduit les effectifs à contrat et temporaires assignés au PPP et a réaffecté de nombreux employés permanents à d'autres tâches. De plus, l'Ordre a entrepris une étude sur l'impact de la décision du gouvernement sur ses ressources, notamment en ce qui a trait au matériel informatique et à l'espace de bureau alloués au PPP.

«La procédure d'appel assure le public que l'Ordre étudie chaque cas de manière exhaustive et équitable.»

Janet Ouellette, présidente du comité d'appel des inscriptions

Appel des décisions rendues par l'Ordre

Comité d'appel des inscriptions et comité d'appel de l'agrément

Les décisions rendues par l'Ordre peuvent avoir de graves répercussions sur la vie des personnes en cause.

Dans le cadre de sa responsabilité envers le public, l'Ordre a mis sur pied une procédure d'appel des décisions concernant l'inscription à l'Ordre et l'agrément des programmes et des cours de formation à l'enseignement.

Des comités ont été formés spécialement pour entendre les demandes d'appel.

Appel des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions entend les demandes des candidats à qui l'Ordre a refusé l'inscription ou dont la carte de compétence a été assortie de conditions.

«La procédure d'appel assure le public que l'Ordre étudie chaque cas de manière exhaustive et équitable, explique Janet Ouellette, présidente du comité d'appel des inscriptions. Si le comité renverse la décision initiale, c'est presque toujours parce que le candidat lui a fourni des documents supplémentaires.»

En 2003, le comité a étudié 41 demandes d'appel. Neuf de ces demandes avaient été reçues en 2002.

Après avoir examiné les documents fournis par l'Ordre et par les candidats, les panels du comité ont maintenu la décision du registrateur dans 32 cas et modifié sa décision dans quatre cas. Le comité a annulé la décision du registrateur dans cinq cas après avoir reçu des documents supplémentaires à l'appui de la demande.

DÉCISIONS DU COMITÉ D'APPEL DES INSCRIPTIONS

Motif	Nombre de cas
Le diplôme n'est pas reconnu par l'Ordre en vertu du règlement sur les qualifications requises pour enseigner.	6
Ni le diplôme ni le programme de formation à l'enseignement ne sont reconnus par l'Ordre en vertu du règlement sur les qualifications requises pour enseigner.	6
Le programme ne correspond pas à une année de cours sur les méthodes pédagogiques.	14
Le programme de formation à l'enseignement a été suivi à distance.	3
Le programme de formation à l'enseignement ne compte pas de cours qui couvrent deux cycles consécutifs du curriculum de l'Ontario.	8
Comportement inacceptable	3

Le tableau précédent présente les motifs invoqués pour refuser l'inscription dans les 41 cas examinés par le comité d'appel des inscriptions en 2003. Une de ses demandes d'appel concernait une condition de la carte de compétence

Dans huit de ces cas, les candidats ne répondaient pas aux exigences en matière de compétence linguistique.

Demandes d'agrément portées en appel

Le premier comité d'appel de l'agrément de l'Ordre a été formé en 2003, à la suite d'une nouvelle législation conférant à l'Ordre la responsabilité d'agréer les programmes de formation à l'enseignement. Le comité entend les fournisseurs de programmes qui interjettent appel de la décision initiale.

En 2003, le comité a établi la procédure à suivre si une demande d'agrément est portée en appel. Les candidats disposent de 60 jours à compter de la date de la décision pour interjeter appel.

Le comité d'agrément forme un sous-comité de trois personnes qui étudie les demandes de réévaluation des programmes de formation professionnelle. Le sous-comité fait ensuite une recommandation au comité, qui rend sa décision.

Tous les membres du comité d'appel de l'agrément et du comité d'agrément reçoivent une formation préalable.

Comité d'appel des inscriptions

Douglas E. Carter (président jusqu'à avril)
Janet Ouellette (présidente à partir de mai)
Bernard J. Adam (vice-président jusqu'à avril)
Jackie Breithaupt (vice-présidente à partir de mai)
Douglas Brown (jusqu'à avril)
Ted Coulson (à partir de mai)
Audrey Hadfield (jusqu'à avril)
David Somer (à partir de mai)

Comité d'appel de l'agrément

Elizabeth Papadopoulos (présidente à partir de mai)
Ted Coulson (à partir de mai)
Janet Cornwall (à partir de mai)
Norman W. Fortin (à partir de mai)
Hilda Watkins (à partir de mai)

«Le processus disciplinaire est l'un des principaux moyens dont l'Ordre dispose pour protéger l'intérêt du public.»

Bernard J. Adam, président du comité de discipline

Défendre l'intérêt du public

Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle

L'Ordre s'est engagé à répondre aux préoccupations concernant le comportement des membres de la profession enseignante. Trois comités du conseil de l'Ordre – le comité d'enquête, le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle – se partagent la responsabilité de veiller au respect de cet engagement.

Traitement des plaintes

En 2003, l'Ordre a reçu plus de 1 500 appels téléphoniques, courriels ou lettres exprimant des préoccupations à l'égard de la conduite d'un membre de l'Ordre. Sur ce chiffre, l'Ordre a reçu 230 plaintes officielles, soit une augmentation de près de 43 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation comprend un plus grand nombre de plaintes relatives à la pornographie juvénile ou à l'échange de courriels inappropriés entre enseignants et élèves.

«Les membres de l'Ordre et le public sont de plus en plus sensibilisés vis-à-vis de ce qui constitue un comportement inacceptable, fait remarquer Rosemary Gannon, coordonnatrice, Enquêtes et audiences. Des changements d'ordre législatif décrivent les situations que les employeurs sont tenus de rapporter à l'Ordre. Ces facteurs ont contribué à une hausse du nombre des plaintes.»

La *Loi sur la protection des élèves*, qui est entrée en vigueur en 2002, est l'un de ces changements. En vertu de cette loi, les employeurs doivent dorénavant informer l'Ordre si les tâches d'un enseignant sont assujetties à des restrictions en raison d'une faute professionnelle ou si un membre est accusé d'actes criminels particuliers, et non plus seulement si la personne a été reconnue coupable.

Le mécanisme d'évaluation des enseignants exige maintenant que les employeurs déposent une plainte auprès de l'Ordre si un enseignant est congédié ou s'il démissionne durant sa mise en suivi, c'est-à-dire après avoir reçu deux évaluations insatisfaisantes consécutives. En 2003, l'Ordre a reçu la première plainte en vertu de cette exigence.

Dès réception d'une plainte officielle, l'Ordre mène une enquête et présente l'information au comité d'enquête, qui juge si la plainte doit être renvoyée au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

Le comité d'enquête peut rejeter une plainte ou refuser de faire enquête s'il détermine qu'elle n'est pas du ressort de l'Ordre, qu'elle est frivole ou vexatoire ou qu'elle représente un abus de procédure. Ce comité peut également donner un avertissement, faire des remontrances ou prendre des mesures qui relèvent de sa responsabilité en vertu de la loi.

Règlement à l'amiable

Le Programme de règlement à l'amiable est une solution de rechange à une enquête ou à une audience. Lancé en 1999, il permet au membre et au plaignant de participer plus activement à la résolution du différend.

La médiation peut commencer n'importe quand au cours du traitement de la plainte. La participation au programme est volontaire et ne porte pas préjudice aux parties ou au déroulement de l'enquête. La résolution doit se faire dans l'intérêt du public et correspondre au résultat attendu à l'issue d'une enquête ou d'une audience.

A close-up portrait of a woman with curly blonde hair, smiling warmly at the camera. She is wearing a dark blue denim jacket. The background is a solid light blue.

Différents visages, différents rôles
Tous ensemble, nous faisons avancer l'éducation en Ontario.

Judith Paradis, Toronto

Membre de l'Ordre et enseignante

Judith Paradis a été certifiée pour enseigner en 1998. Elle a enseigné en maternelle et au jardin d'enfants, ainsi que toutes les matières sauf l'anglais en 6^e année. Judith enseigne actuellement l'éducation physique et l'informatique de la 1^{re} à la 6^e année à l'École Gabrielle-Roy, qui compte environ 300 élèves.

Comité d'enquête

Harry Mulvale (président)
Karl Dean (vice-président jusqu'à avril)
Iain Munro (vice-président à partir d'octobre)
Paul Brazeau (à partir de mai)
Jackie Breithaupt (jusqu'à avril)
Douglas Brown (jusqu'à avril)
Patrick J. Daly (à partir de mai)
Audrey Hadfield (jusqu'à avril)
Gordon Hough (à partir de mai)
Janet Ouellette (jusqu'à avril)
Elizabeth Papadopoulos
Jennifer Pitt (à partir de mai)
Patrick Slack (à partir de mai)
David Somer (à partir de mai)

Comité de discipline

Bernard J. Adam (président)
Nancy Hutcheson (vice-présidente)
James Black (jusqu'à avril)
Sterling Campbell (jusqu'à avril)
Larry M. Capstick (jusqu'à avril)
Douglas E. Carter (jusqu'à avril)
Don Cattani (à partir de mai)
Ernie Checkeris
Janet Cornwall
Ted Coulson (à partir de décembre)
Pauline Demers
Rosemary Fontaine (à partir de mai)
Sheila Gifford (jusqu'à avril)
Marilyn A. Laframboise
Diane Leblovic
Karen M. Mitchell
Pierrette Nadeau (jusqu'à juin)
Anne Vinet-Roy (à partir de décembre)
Hilda Watkins (à partir de mai)

Comité d'aptitude professionnelle

Margaret Dempsey (présidente jusqu'à avril)
Lila Mae (Lou) Watson (présidente à partir de mai)
Don Cattani (vice-président à partir d'octobre)
Jackie Breithaupt (à partir de mai)
Douglas E. Carter (jusqu'à avril)
Pauline Demers (à partir de mai)
Jerry De Quetteville (jusqu'à avril)
Rosemary Fontaine (à partir de mai)
Sheila Gifford (jusqu'à avril)
Martin Kings (jusqu'à avril)
Elayne McDermid (jusqu'à avril)
Pierrette Nadeau (jusqu'à juin)
Janet Ouellette (à partir de mai)
Frances Thorne (jusqu'à avril)
Anne Vinet-Roy (à partir de décembre)

En 2003, 24 plaintes ont été résolues par la médiation (19 en 2002), soit 19 par le comité d'enquête et cinq par le comité de discipline.

En 2003, le comité d'enquête a révisé le Programme de règlement à l'amiable et ses conséquences. À la suite de rapports rédigés par les comités d'enquête, d'aptitude professionnelle, de discipline et exécutif, le conseil a demandé un examen externe du Programme de règlement à l'amiable pour résoudre les plaintes de mauvais traitements d'ordre sexuel. Cet examen devrait se conclure en 2004.

Audiences

«Le processus disciplinaire est l'un des principaux moyens dont l'Ordre dispose pour protéger l'intérêt du public», déclare Bernard J. Adam, président du comité de discipline.

Un panel de trois personnes, dont les noms sont puisés dans une liste d'anciens membres du conseil et de membres actuels, préside les audiences relatives aux cas de discipline et d'inaptitude professionnelle. En vertu de la loi, un des membres de cette tribune doit être membre nommé du conseil, ce qui confère au public un rôle dans le processus disciplinaire.

«Le fait qu'un membre du conseil représente le public au sein de chaque panel d'une audience montre l'importance qu'attache la profession à la responsabilisation», explique M. Adam.

Ouvertes au public, les audiences disciplinaires traitent de cas d'incompétence et de faute professionnelle. En 2003, le comité de discipline a tenu 51 audiences. Les panels disciplinaires ont révoqué 19 cartes de compétence et en ont suspendu 17.

Les audiences relatives aux cas d'inaptitude professionnelle déterminent si un membre de l'Ordre éprouve des problèmes de santé mentale ou physique qui le rendent inapte à s'acquitter de ses tâches d'enseignant. Ces audiences se font à huis clos. En 2003, le comité d'aptitude professionnelle n'a tenu aucune audience.

«Les audiences d'aptitude professionnelle se concentrent d'abord et avant tout sur la réadaptation, explique Lou Watson, présidente du comité d'aptitude professionnelle. Un verdict d'inaptitude permet à un membre troublé d'obtenir de l'aide.»

Autres activités

Conformément à son engagement à assurer la sécurité des enfants, l'Ordre communique régulièrement à des employeurs potentiels et aux autorités du secteur de l'éducation du Canada et du reste du monde le nom des membres dont la carte de compétence ontarienne a été révoquée, annulée, suspendue ou remise en vigueur.

Par ailleurs, l'Ordre rencontre régulièrement des intervenants en éducation à l'échelle provinciale pour discuter de la nature des plaintes qui lui sont présentées et de la façon dont elles sont résolues.

Comité de discipline

DÉCISIONS RELATIVES AUX PLAINTES

	Nombre	%
Révocation	19	37,2
Suspension	17	33,3
Réprimande	3	5,9
Restitution de la carte	1	2,0
Non coupable	2	3,9
Annulation de l'avis d'audience	8	15,7
Remise en vigueur	1	2,0
Total	51	100

Comité d'aptitude professionnelle

DÉCISIONS RELATIVES AUX PLAINTES

	Nombre	%
Conditions et limites	0	0
Total	0	0

Règlement à l'amiable

DÉCISIONS RELATIVES AUX PLAINTES

Ratification d'un protocole d'entente par

le comité d'enquête		
Démission / annulation ¹	7	
Promesse de ne plus enseigner	6	
Conditions ou limites	5	
Lettre d'excuses	1	
Total	19	

Ratification d'un protocole d'entente par

le comité de discipline		
Révocation	4	
Suspension	1	
Total	5	

Comité d'enquête

STATISTIQUES SUR LES PLAINTES DÉPOSÉES

Nombre de plaintes reçues ²	484
Nombre de plaintes officiellement déposées ³	230

ORIGINE DES PLAINTES EN 2003

	Nombre	%
Plaintes du registraire, y compris l'avis au conseil scolaire	108	46,9
Membres de l'Ordre	28	12,2
Membres du public	94	40,9
Total	230	100

NATURE DES PLAINTES⁴

		%
Faute professionnelle		
Mauvais traitements d'ordre physique, sexuel, verbal, psychologique ou affectif	43,0	
Conduite qui ne sied pas au statut de membre	14,4	
Inobservation de la <i>Loi sur l'éducation</i>	8,4	
Infraction à une loi – aptitude à détenir une carte de compétence	5,1	
Acte ou omission (honteux, déshonorant ou contraire aux devoirs de la profession)	3,1	
Défaut de respecter les normes de la profession	3,1	
Défaut de surveiller adéquatement une personne placée sous sa surveillance professionnelle	2,9	
Inobservation de la <i>Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</i> ou des Règlements administratifs	1,7	
Infraction à une loi – exposer des élèves à des risques	1,2	
Signature ou délivrance d'un document contenant une déclaration fausse, irrégulière ou trompeuse	1,2	
Falsification de dossier	0,7	
Présentation de faux renseignements ou documents concernant sa compétence professionnelle	0,5	
Défaut de tenir les dossiers requis	0,2	
Divulgence inappropriée de renseignements concernant un élève	0,2	
Incompétence		
Manque de compétence	5,3	
Manque de jugement	3,9	
Manque de connaissance	2,2	
Indifférence pour le bien-être d'un élève	2,0	
Inaptitude		
État mental	0,7	
État physique	0,2	
Total	100	

DÉCISIONS RELATIVES AUX PLAINTES

	Nombre	%
Plainte hors de la compétence de l'Ordre, frivole, vexatoire ou abus de procédure	49	25,3
Question renvoyée au comité de discipline	50	25,8
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle	1	0,5
Question renvoyée au comité de discipline ⁵ par le comité exécutif	1	0,5
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle ⁵ par le comité exécutif	0	0
Question non renvoyée	12	6,2
Avertissement ou remontrance	7	3,6
Plainte réglée par médiation	19	9,8
Plainte retirée ou abandonnée	55	28,3
Total	194	100

Notes

- 1 L'annulation et la révocation ont pour effet d'empêcher un membre d'obtenir un emploi exigeant le certificat d'inscription à l'Ordre et la carte de compétence ontarienne.
- 2 Les plaintes traitées en 2003 n'ont pas toutes été déposées en 2003.
- 3 Les plaintes traitées en 2003 n'ont pas toutes été réglées en 2003.
- 4 Une plainte peut comprendre plus d'une allégation.
- 5 Les plaintes renvoyées au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle par le comité exécutif n'ont pas été examinées par le comité d'enquête.

Comité des finances

Karl Dean (président jusqu'à avril)

Patrick J. Daly (président à partir de mai)

Elizabeth Papadopoulos (vice-présidente
à partir d'octobre)

Douglas Brown (jusqu'à avril)

Marilyn A. Laframboise

Rick Victor (à partir de mai)

Martin Kings (à partir de mai)

Situation financière de l'Ordre en 2003

Comité des finances

L'Ordre a dépensé avec circonspection en 2003 compte tenu de l'avenir incertain du Programme de perfectionnement professionnel (PPP). Cette prudence a permis d'amasser des réserves qui donnent au conseil la possibilité de réduire la cotisation annuelle.

Dans le cadre d'un projet échelonné sur plusieurs années qui vise la stabilité de la cotisation, le conseil a approuvé un excédent budgétaire de 1,7 million de dollars pour 2003. Toutefois, l'Ordre a maintenu ou réduit ses dépenses, ce qui a fait pratiquement doubler ce chiffre.

La cotisation des membres est la principale source de financement de l'Ordre. En 2003, nous avons perçu la cotisation de 189 065 membres, alors que l'on prévoyait en compter une centaine de plus. Le revenu provenant de la cotisation annuelle était donc inférieur d'environ 84 000 \$ par rapport aux prévisions. Cette situation a toutefois eu peu de retombées sur l'ensemble des revenus.

«Notre stratégie visant à stabiliser la cotisation annuelle sur une période de trois ans nous permet à la fois d'offrir à nos membres les services auxquels ils s'attendent et de nous acquitter de toutes les responsabilités de notre mandat», explique le président du comité des finances, Patrick J. Daly.

Selon cette stratégie, le budget devrait afficher un excédent la première année, s'équilibrer l'année suivante et présenter un manque à gagner la troisième. Au cours de cette dernière année, l'Ordre devait puiser dans son fonds de réserve pour stabiliser la cotisation en vue d'équilibrer les revenus et les dépenses. Au besoin, le budget prévoyait une augmentation des cotisations l'année suivante, et le cycle devait recommencer.

Le lancement du PPP, en 2001, a entravé la planification financière de l'Ordre et donné lieu à une augmentation de la cotisation en 2003. À la fin de l'année, le gouvernement

a annoncé que ce programme serait abrogé.

L'excédent de revenu en 2003 a été affecté au fonds de réserve pour la stabilisation de la cotisation. L'abrogation du PPP permet à l'Ordre de revoir son cycle triennal de planification financière et au conseil de diminuer la cotisation pour le cycle de 2005 à 2007.

L'Ordre s'était doté d'un budget de 28 768 000 \$ en 2003. Ce budget prévoyait un excédent d'environ 1 767 000 \$ l'année de l'augmentation de la cotisation annuelle. Compte tenu des dépenses inférieures aux prévisions pour les enquêtes et les audiences et pour le PPP, cet excédent s'est élevé à 3 181 000 \$.

Les dépenses liées aux enquêtes et aux audiences ont fléchi de 10 % par rapport à 2002. La façon de traiter les cas, dont le recours à des conférences préalables aux audiences et au Programme de règlement à l'amiable, est à l'origine de cette diminution.

L'Ordre a aussi moins dépensé dans d'autres secteurs. Par exemple, les sommes consacrées aux salaires ont diminué, l'Ordre n'ayant pas comblé les postes liés au PPP ni ceux laissés vacants par le départ d'employés, ce qui s'est traduit par des économies de près de 310 000 \$. Le coût des services aux membres ainsi que d'autres coûts opérationnels et dépenses en capital se sont avérés inférieurs aux sommes budgétées.

Le comité des finances détermine les principes du budget et établit ses lignes directrices. Il coordonne la préparation du budget annuel, le recommande au conseil et tient compte des dépenses et revenus de l'Ordre pour assurer leur conformité et leur divulgation dans les règles.

Ce comité passe en revue les différents droits, dont la cotisation annuelle, et fait également office de comité de vérification. À ce titre, il étudie les rapports financiers intermédiaires et les états financiers vérifiés.

A close-up portrait of Mireille Coulombe, a woman with short, curly brown hair, wearing glasses and a patterned scarf. She is smiling and looking towards the camera. The background is a solid light blue.

Différents visages, différents rôles

Tous ensemble, nous faisons avancer l'éducation en Ontario.

Mireille Coulombe, Brampton

Membre de l'Ordre et directrice d'une école élémentaire

Mireille Coulombe a été certifiée pour enseigner en 1984. Elle a enseigné le français de base et l'immersion française aux niveaux élémentaire et secondaire ainsi que la musique, les arts, le théâtre et l'improvisation au secondaire. Mireille est directrice de l'École élémentaire Carrefour des Jeunes depuis son ouverture en 2000.

Responsabilité de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour donner l'assurance que l'information financière de l'Ordre est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les vérificateurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les vérificateurs ont un accès direct non restreint au comité des finances et se réunissent avec les membres du comité en présence des représentants de l'Ordre ou sans eux. Le conseil, par l'entremise du comité des finances, supervise la gestion des responsabilités de l'information financière et la responsabilité d'examiner et d'approuver les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs indépendants nommés par le conseil, ont examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et exprimé leur opinion sur ces états financiers. Leur rapport est présenté ci-contre.

Rapport des vérificateurs

Le 10 mars 2004

À l'intention des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2003, ainsi que les états consolidés des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Bilan consolidé au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

ACTIF	2003 \$	2002 \$
Actif à court terme		
Encaisse	845	915
Placements à court terme, au coût, y compris l'intérêt couru	9 838	6 080
Comptes débiteurs	338	263
Montant exigible du ministère de l'Éducation – Programme de perfectionnement professionnel	–	1 000
	11 021	8 258
Charges reportées, élections (note 2)	152	67
Immobilisations (notes 2, 3 et 4)	7 800	8 802
	18 973	17 127
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	2 352	2 790
Produits reportés	345	304
	2 697	3 094
Apport reporté pour dépenses en immobilisations (notes 2 et 3)	2 440	3 112
Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux (notes 2 et 6)	1 897	2 163
	7 034	8 369
AVOIR DES MEMBRES (note 5)		
Dépenses en immobilisations	3 463	3 527
Affectations internes		
Affectation au fonds de roulement	4 000	3 726
Affectation à la stabilisation de la cotisation	3 976	1 005
Solde non affecté	500	500
	11 939	8 758
	18 973	17 127

Au nom du conseil,



Marilyn A. Laframboise
Présidente du conseil



W. Douglas Wilson
Registrateur et chef de la direction

État consolidé des résultats Exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

PRODUITS	2003 \$	2002 \$
Cotisation annuelle	26 326	19 510
Autres droits	1 986	1 939
Publicité	603	690
Apport du Ministère au Programme de perfectionnement professionnel	–	4 390
Amortissement de l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	672	428
Projets spéciaux	50	64
Intérêts et produits divers	596	372
	30 233	27 393
CHARGES		
Rémunération des salariés	14 916	12 096
Conseil et comités	388	301
Prestation de services aux membres	2 001	2 059
Questions professionnelles	529	482
Enquêtes et audiences	1 530	1 838
Soutien au fonctionnement	5 577	7 925
Amortissement des immobilisations	2 111	1 932
	27 052	26 633
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	3 181	760

État consolidé des capitaux propres Exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

		Affectations internes				
	Dépenses en immobilisations (note 5)	Affectation au fonds de roulement (note 5)	Affectation à la stabilisation de la cotisation de la cotisation (note 5)	Solde non affecté (note 5)	Total 2003	Total 2002
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 527	3 726	1 005	500	8 758	7 998
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	—	—	—	3 181	3 181	760
Dépenses en immobilisations	(64)	—	—	64	—	—
Virement	—	274	2 971	(3 245)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	3 463	4 000	3 976	500	11 939	8 758

État consolidé des flux de trésorerie Exercice terminé le 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	2003 \$	2002 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	3 181	760
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	2 000	1 582
Amortissement des charges reportées – inscription des membres	—	148
Amortissement des charges reportées – élections	111	202
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	(266)	(235)
Amortissement de l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	(672)	(428)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(75)	(2)
Montant exigible du ministère de l'Éducation – Programme de perfectionnement professionnel	1 000	39
Comptes créditeurs et charges à payer	(438)	582
Produits reportés	41	6
	4 882	2 654
Activités d'investissement		
Achats de placements à court terme, montant net	(3 758)	(1 374)
Améliorations locatives	—	(1 433)
Mobilier et matériel de bureau	(998)	(2 127)
Charges – élections	(196)	—
	(4 952)	(4 934)
Activités de financement		
Avantages incitatifs relatifs à des baux	—	165
Apport du ministère de l'Éducation pour dépenses en immobilisations	—	2 571
	—	2 736
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	(70)	456
Encaisse au début de l'exercice	915	459
Encaisse à la fin de l'exercice	845	915

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2003

(montants tabulaires en milliers de dollars)

1 MANDAT DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'Ordre) a été constitué en vertu d'une loi de l'assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 31 membres dont 17 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de l'Ordre ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent la situation financière de l'Ordre ainsi que de la Fondation placée sous son entière responsabilité. En voici les principaux éléments :

Charges reportées – élections

L'élection du conseil a normalement lieu tous les trois ans. Les charges afférentes à la tenue d'une élection sont reportées et amorties sur la durée du mandat des membres élus.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Matériel informatique	33 ¹ / ₃ % par an
Mobilier et matériel de bureau	10 % par an
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

Apport reporté pour dépenses en immobilisations

L'apport financier que l'Ordre reçoit du ministère de l'Éducation au titre des immobilisations associées au Programme de perfectionnement professionnel a été reporté et est constaté comme produit selon les mêmes paramètres que pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux

Comme le précise la note 6, l'Ordre amortit les avantages incitatifs relatifs à des baux pendant leur durée.

Impôts sur les bénéfices

En tant qu'organisme sans but lucratif, l'Ordre n'est redevable d'aucun impôt sur les bénéfices.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme de l'Ordre se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

3 PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

La *Loi de 2001 sur la stabilité et l'excellence en éducation* comprend un Programme de perfectionnement professionnel (le PPP) qui prévoit que chaque membre de l'Ordre doit suivre des cours de perfectionnement en vue de conserver le droit d'enseigner. En vertu de cette loi, l'Ordre a la responsabilité de mettre en œuvre et d'administrer ce programme. Toutefois, dans une lettre du 19 décembre 2003, le ministre de l'Éducation a annoncé son intention de modifier la loi au printemps pour abroger le PPP. L'Ordre a donc suspendu toutes ses activités liées à ce programme dans l'attente de l'avant-projet de loi.

Au 31 décembre 2003, la fraction non amortie des immobilisations associées au Programme s'élevait à 2 440 000 \$ (3 112 000 \$ en 2002) et était financée par l'apport reporté pour dépenses en immobilisations reçu du ministère de l'Éducation.

4 IMMOBILISATIONS

			2003	2002
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Mobilier	3 514	1 495	2 019	2 281
Matériel de bureau	561	237	324	287
Matériel informatique	3 352	1 967	1 385	1 391
Améliorations locatives	6 936	2 864	4 072	4 843
	14 363	6 563	7 800	8 802

Les immobilisations ont été acquises par l'Ordre pour ses locaux situés au 121, rue Bloor Est et au 2, rue Bloor Est, à Toronto.

5 AVOIR DES MEMBRES

L'avoir des membres de l'Ordre compte quatre composantes. Les dépenses en immobilisations renvoient aux immobilisations de l'Ordre qui ne sont pas financées par les avantages incitatifs reportés relatifs à des baux ni par l'apport reporté pour dépenses en immobilisations. L'affectation au fonds de roulement a été créée par l'Ordre compte tenu de la nécessité d'avoir un fonds pour assurer la continuité du fonctionnement. En outre, l'Ordre a créé une affectation à la stabilisation de la cotisation dans l'avenir immédiat. Le solde non affecté des capitaux propres représente les fonds non affectés de l'Ordre. En 2003, le conseil de l'Ordre a décidé de maintenir le solde non affecté des capitaux propres à 500 000 \$, de porter l'affectation au fonds de roulement à 4 000 000 \$ et d'affecter tout montant excédentaire à la stabilisation de la cotisation.

6 ENGAGEMENTS

a) Location des locaux

En septembre 1996, l'Ordre a signé un bail à long terme qui prendra fin le 30 novembre 2012. Le bail couvre trois étages au 121, rue Bloor Est, à Toronto. En plus d'une période sans loyer jusqu'au 30 novembre 1997 (valeur estimative de 615 300 \$), l'Ordre a obtenu une allocation au titre des améliorations locatives de 2 356 891 \$, remboursable avec les versements du loyer.

En juin 2000, l'Ordre a loué la majeure partie des locaux situés sur un autre étage au 121, rue Bloor Est dans le cadre d'une sous-location, jusqu'au 31 mars 2006, y compris une période sans loyer qui équivaut à 97 000 \$. En septembre 2002, l'Ordre a pris en charge le bail qui a été prolongé jusqu'au 31 mars 2011.

En novembre 2001, l'Ordre a loué le reste des locaux sur ce même étage au 121, rue Bloor Est pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 mars 2006.

En août 2002, l'Ordre a loué des locaux situés sur un étage au 2, rue Bloor Est jusqu'en octobre 2005, y compris une période sans loyer qui équivaut à 165 000 \$.

Les loyers annuels estimatifs, y compris une provision pour les charges de fonctionnement en vertu des baux, s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	\$
2004	2 332
2005	2 237
2006	1 859
2007	1 859
2008	1 859
2009 - 2012 (durée résiduelle des baux)	6 544
	16 690

Conformément aux directives de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'Ordre comptabilisera un loyer moyen pour ses locaux pendant la durée du bail et amortira les avantages incitatifs relatifs aux baux sur la même période.

b) Autres contrats de location – exploitation

L'Ordre a signé divers contrats de location de matériel de bureau.

Les paiements annuels estimatifs en vertu des contrats de location – exploitation s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	\$
2004	124
2005	96
2006	42
2007	13
2008 - 2009	2
	277

7 FONDATION DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

En février 2003, l'Ordre établissait un organisme sans but lucratif dans le but de reconnaître et de récompenser l'excellence dans la formation à l'enseignement. Au moyen de bourses et de prix, la Fondation entend appuyer la formation des étudiants qui se destinent à l'enseignement et la croissance professionnelle des enseignants chevronnés. Les bourses accordées grâce aux dons sont versées directement aux personnes en fonction de critères établis par la Fondation.

Tous les ans, en décernant la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson, la Fondation s'engage à offrir une aide financière à de futurs enseignants enthousiastes. Nommée en l'honneur du deuxième registraire de l'Ordre, la bourse sert à défrayer 2 000 \$ des droits de scolarité d'un étudiant inscrit à l'une des facultés d'éducation de la province. En 2003, le total des dons s'est élevé à 10 750 \$ et la première Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson de 2 000 \$ a été décernée en septembre 2003.

Le conseil d'administration de la Fondation est composé du comité exécutif et du registraire de l'Ordre. Les opérations financières sont consolidées dans les états financiers annuels de l'Ordre.

8 RÉGIME DE RETRAITE

L'Ordre maintient un régime de retraite à cotisation déterminée pour ses salariés admissibles qui ne sont pas enseignants. Les enseignants salariés peuvent verser des cotisations au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. L'Ordre verse une cotisation égale à celle versée par chaque salarié dans son régime de retraite. En 2003, la charge de l'Ordre au titre du régime de retraite s'est élevée à 683 350 \$ (635 378 \$ en 2002).

Statistiques de 2003

Ces données sont tirées du tableau des membres, des dossiers financiers et des dossiers du Service d'évaluation de l'Ordre.

NOMBRE DE MEMBRES DE L'ORDRE

(Membres en règle et ceux dont la carte de compétence est assortie de conditions)

Sexe et langue		% du total
Femmes anglophones	125 541	66,5
Femmes francophones	8 385	4,4
Pourcentage du total		70,9
Hommes anglophones	51 470	27,3
Hommes francophones	2 937	1,6
Pourcentage du total		28,9
Non déclarés anglophones	332	0,18
Non déclarés francophones	6	<0,1
Total	188 671*	

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SELON LA ZONE ÉLECTORALE DE L'ORDRE

Région de Toronto / du Grand Toronto	62 487
Région d'Ottawa / de l'est de l'Ontario	26 920
Région de Barrie / du centre de l'Ontario	54 845
Région de London / du sud-ouest de l'Ontario	27 986
Région de Thunder Bay / du nord de l'Ontario	8 266
Nord-est de l'Ontario	6 503
Total en Ontario	187 007
Actuellement hors de l'Ontario	867
Actuellement hors du Canada	797
Nombre total de membres	188 671*

RÉPARTITION DES MEMBRES DE L'ORDRE SELON L'ÂGE

Âge	Hommes	%	Femmes	%	Non déclarés
00-30	5 908	3,1	21 921	11,6	179
31-40	14 109	7,5	35 780	19	113
41-50	13 238	7	31 943	16,9	38
51-60	17 624	9,3	38 277	20,3	8
> 60	3 524	1,9	5 999	3,2	0
Non précisé	2	<0,1	3	<0,1	
Total	54 407	28,8	133 926	71,0	338

SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS

Traitement des demandes de nouveaux diplômés de l'Ontario	7 465
Nouveaux diplômés de l'Ontario acceptés	7 045
Évaluations – extérieur de la province et du pays	3 023
Demandes acceptées – extérieur de la province et du pays	2 474
Cartes de compétence temporaires accordées	2 736
Demandes d'inscription rejetées	457
Remplacements d'attestations d'admissibilité par des cartes de compétence temporaires	60
Prolongations de cartes de compétence temporaires	301
Remplacements de cartes de compétence temporaires par des cartes permanentes	2 006
Appels	41
Demandes d'ajout de qualifications additionnelles	31 892
Équivalences de qualifications additionnelles accordées	259

* Au 31 décembre 2003